



## Abonnement transport

-----  
Par Mugife

Bonjour,j'ai un abonnement de transport prelever mensuellement sur mon compte,pour les bus de ma ville .en septembre ma carte ne marchait plus , donc à partir de septembre j'ai payé mon bus en liquide .

Je me suis rendue à l'agence qu'en janvier car malheureusement je souffre de douleurs chronique et le traitement m'occasionne des troubles de la mémoire donc je pensais à me rendre à l'agence toujours à la mauvaise heure .

Je m'y suis rendue en janvier et il s'avere que c'est leur logiciel qui a désactivé ma carte par contre ils ont continuer à prélever l'abonnement depuis septembre.

J'ai demandé logiquement le remboursement de ces 3 mois et ils refusent absolument de me rembourser alors que c'est eux qui ont désactivé la carte sous prétexte que c'est de ma faute pour eux car je les ais pas prévenu que ma carte marchait plus.

Là j'ai fait appel à la mairie pour voir si il peuvent intervenir mais sinon quels sont mes recours

-----  
Par AGEorges

Bonsoir Mugife,

A votre place, j'enverrai une LRAR disant à peu près :

Messieurs,

VOUS avez désactivé ma carte de transport, sans raison connue et donc par erreur, depuis le mois de septembre. Vous ne m'avez donc pas fourni le service associé aux paiements que vous avez continué à effectuer par prélèvements.

Je ne suis nullement responsable du fait que vous ne sachiez pas associer un paiement à une carte normalement en service.

Conformément à l'article 1302 du Code Civil, vous voudrez donc bien me rembourser les prélèvements indus de la période concernée.

(formule)